

ORDRE DU JOUR

- 2017-02-07 / 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2017-02-07 / 2 Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 décembre 2016
- 2017-02-07 / 3 Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 2017-02-07 / 4 Budget – autorisations de programmes
- 2017-02-07 / 5 Budget primitif 2017 – Vote des taux
- 2017-02-07 / 6 Budget primitif 2017
- 2017-02-07 / 7 Budget primitif 2017 – Budget annexe pour certaines activités du Centre Culturel Paul-André Lequimme
- 2017-02-07 / 8 Budget 2017 – Subvention à une association
- 2017-02-07 / 9 Recensement des marchés publics conclus en 2016
- 2017-02-07 / 10 Prime municipale dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de l'Amélioration Durable de l'Habitat (PIGADH)
- 2017-02-07 / 11 Prime municipale à l'isolation des toitures
- 2017-02-07 / 12 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015
- 2017-02-07 / 13 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2015
- 2017-02-07 / 14 Rapport d'activités 2015 – Métropole Européenne de Lille
- 2017-02-07 / 15 Mise à disposition du service de conseil en énergie partagé proposé par la Métropole Européenne de Lille
- 2017-02-07 / 16 Réfection de l'intérieur de l'église Saint Maclou – Demande de subventions
- 2017-02-07 / 17 Réforme des rythmes scolaires – Projet d'organisation de la semaine
- 2017-02-07 / 18 Expérimentation de la simplification des prestations de services dans les champs de la jeunesse et de l'enfance - CAF
- 2017-02-07 / 19 Rapport sur la gestion du stationnement urbain de la Métropole Européenne de Lille
- 2017-02-07 / 20 Annulation des délibérations relatives à la vente des parcelles AM 114 et AM 116
- 2017-02-07 / 21 Cession des parcelles AB 727 – A 1916 et A 1929
- 2017-02-07 / 22 Commission locale d'évaluation des transferts de charges – Désignation des représentants
- 2017-02-07 / 23 Entente conventionnelle entre les villes de Loos et d'Haubourdin – Production des repas pour les services de restauration collective

Procès verbal du Conseil Municipal Du Mardi 7 février 2017

L'an deux mil dix sept, le sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur DELABY, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Membres présents à la séance : (26)

M. DELABY, Maire
M. LESAFFRE, Mme ROUSSEAU, M. CATTEZ,
Mme NIREL, M. BUQUET, Mme DUPUIT
M. BEHARELLE, Mme CRUYENNINCK,
M. CERVEAUX, Adjoint au Maire
M. LOMBARD, Mme BZDYNGA, M. BULTEEL,
Mme GUILLUY, Mme BERNARD, M. LECONTE
Mme CORNEILLIE, M. LECLERCQ, M. LORIER,
Mme THEETEN, Melle OZTURK, M. MERIAUX,
M. OBIN, M. LE CLAIRE, Mme CLERQUIN,
Mme SAERENS, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés et représentés : (6)

M. LECOUTRE est représenté par M. CATTEZ
Mme DILLIES est représentée par Mme NIREL
Mme IDZIOREK est représentée par M. BUQUET
Mme LEVEQUE est représentée par Mme ROUSSEAU
M. CABOCHE est représenté par Mme SAERENS
Mme DESMARET est représentée par M. LESAFFRE

Membre absent excusé non représenté : (1)

M. HAPIOT

Secrétaire de Séance :

Melle OZTURK

Monsieur CABOCHE arrive à la délibération n° 13 et annule son pouvoir donné à Madame SAERENS.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

2017-02-07 / 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose Mademoiselle Mérile OZTURK comme secrétaire de séance.

Mademoiselle Mérile OZTURK procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire : avant de démarrer ce Conseil Municipal, je vous propose d'accepter les deux délibérations supplémentaires que nous avons déposées sur vos tables : l'une concerne une convention entre les villes de Loos et Haubourdin pour la production des repas suite à la mutualisation de la restauration car aujourd'hui la loi nous oblige à avoir un protocole entre les deux communes avec une conférence composée d'élus en charge de cette délégation.

Conseil Municipal du 7 février 2017

L'autre est relative à la représentation de la ville à la commission locale d'évaluation des transferts de charges. La MEL reprend une compétence, il y a donc lieu de voter des représentants.

J'ai quelques informations à vous communiquer :

- La naissance de Blanche, petite fille de Monsieur et Madame LECOUTRE. Nous lui souhaitons la bienvenue. Monsieur LECOUTRE est en convalescence. Je lui souhaite au nom du Conseil Municipal un bon rétablissement.

- Je viens d'apprendre juste avant ce Conseil Municipal le décès de Monsieur Claude CREPIN, époux de Madame Michèle CREPIN, une ancienne collègue au sein de notre Conseil Municipal. Je lui présente toutes mes condoléances.

- Nous avons obtenu le label Villes internet avec 4 arobases. Nous souhaitons les 5 arobases pour l'année prochaine. C'est une reconnaissance du dynamisme de nos services.

- Nous avons obtenu un deuxième cœur pour l'action « ma ville a du cœur ». C'est également une reconnaissance de l'intérêt manifesté par les services et les agents de la ville.

**2017-02-07 / 2 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2016**

Monsieur le Maire : avez-vous des remarques à formuler quant à ce procès-verbal ?

Monsieur le Maire : aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2017-02-07 / 3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire prend la parole.

N°	DATE	LIBELLE	OBJET	CONTRACTANT	MONTANT HT
1.1.001/2017	17/11/2016	MAPA	Achats Entretien des Vêtements de Travail 15-05 LOT N°2	EPINORD	0,00 €
1.1.002/2017	21/11/2016	MAPA	Convention accompagnement en conseils techniques école Crapet Salengro	CD2E	7 625,00 €
1.1.003/2017	21/11/2016	MAPA	Fleurissement 15-19 LOT 8	PEPINIERE DE GRUSON	1 200,00 €
1.1.004/2017	02/12/2016	MAPA	Produits Entretien LOT6 Matériel Cuisine	ORAPI	Prix unitaire 2,35 €
1.1.005/2017	13/12/2016	Procédure Formalisée	Assurance Dommages aux Biens et Risques Annexes LOT 1	ALLIANZ	0,281 € HT M2
1.1.006/2017	13/12/2016	Procédure Formalisée	Assurance Responsabilité Civile LOT 2	SMACL	Ville 0,09 % HT CCAS 0,095 % HT
1.1.007/2017	13/12/2016	Procédure Formalisée	Assurance Flotte Automobile et Mission LOT 3	ASSURANCES SECURITE	12 423,92 € TTC AVEC 1 000€ SUP OPTION FLOTTE
1.1.008/2017	13/12/2016	Procédure Formalisée	Assurance Protection Juridique LOT 4	SANS SUITE	
1.1.009/2017	13/12/2016	Procédure Formalisée	Assurance Risques Statutaires LOT 5	ASSURANCES PILLIOT	Ville 4,32 % CCAS 9,89 %
1.1.010/2017	13/12/2016	Procédure Formalisée	Assurance Individuelle Accident LOT 6	SMACL	1380,52 € TTC
1.1.011/2017	13/12/2016	MAPA	Produits Entretien LOT 1 perfo savon mousse	DIPROC	24,10 €
1.1.012/2017	10/01/2017	Contrat	Logiciel Légimarchés	BERGER LEVRAULT	7 060,00 €
1.1.013/2017	13/01/2017	Avenant	Valorisation du Papier de bureau en complément de la liste des Etablissements	MEL ET PAPREC	
1.1.014/2017	17/01/2017	MOE SAINT MACLOU	Validation de la Phase APD	BISMAN	21 318,00 €
1.1.015/2017	23/01/2017	MAPA	Transport LOT 2 16-05	CATTEAU	0,00 €
1.1.016/2017	23/01/2017	MAPA	Produits Entretien Cuisine Centrale LOT 5	PAREDES	12,30 €
1.4.001/2017	25/11/2016	Convention	Avenant N°1 et Avenant N°2 à la Convention Objectifs et Financement CEJ du 27/10/15 au 31/12/19	CAF	Recettes
1.4.002/2017	02/12/2016	Convention	Mise à disposition d'un agent auprès de la Ville de Noyelles lez Seclin	VILLE DE NOYELLES LEZ SECLIN	45,00 €/Heure

Conseil Municipal du 7 février 2017

1.4.003/2017	07/12/2016	Contrat	Avenant au Contrat de Maintenance Logiciel Ciril Année 2017	CIRIL	20 702,01 €
1.4.004/2017	22/12/2016	Contrat	Renouvellement Contrat N°2017015 Ypolice pour Année 2017	YPOK	2 039,63 €
1.4.005/2017	04/01/2017	Convention	Festival Contes et Légendes du 15 au 16/02/2017 Spectacle « Anda ou la petite fille qui marche »	COMPAGNIE ACTE 2 THEATRE	803,33 €
1.4.006/2017	04/01/2017	Convention	Mise à disposition des Locaux Scolaires Jules Ferry le 18/12/2016	COLLEGE JULES FERRY ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD	0,00 €
1.4.007/2017	06/01/2017	Convention	Mise à disposition Educateur Sportif du 01/09/2016 au 07/07/2017	COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME	6 213,00 €
1.4.008/2017	12/01/2017	Contrat	Contrat de Service Pest Control Cuisine Centrale	RENTOKIL	285,00 €
1.4.009/2017	19/01/2017	Avenant	Avenant au contrat n°1800102001 Maintenance WIFI du 27/02/2017 au 26/02/2018	NXO NEXTIRAONE	1 037,59 €
1.4.010/2017	19/01/2017	Contrat	Mise à disposition d'un Artiste pour NAP Ecoles Le Petit Prince et Cordonnier du 09/01/2017 au 06/02/2017	MILLE ET UN SONS CIE	50,00 € /LA SEANCE DE 1H15
1.4.011/2017	20/01/2017	Convention	Mise à disposition d'agents pour le Centre Communal d'Action Sociale d'Haubourdin à compter du 22/08/2016 dans le cadre du DRE	CCAS D'HAUBOURDIN	% SELON AGENT
1.6.001/2017	12/01/2017	Convention	Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage- Aménagement de la Voie Verte de la Deûle	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	22 060,00 €
3.3.001/2017	20/12/2017	Contrat	Bail Professionnel de Location 100 Rue Sadi Carnot à Haubourdin	MISSION LOCALE METROPOLE SUD	Recettes : 15 000,00 € annuel
7.10.001/2017	06/01/2017	Régie	Modification de la Régie de Recettes Haubipass (Prélèvement automatique)	VILLE D'HAUBOURDIN	
8.6.001/2017	11/01/2017	Convention	Formation Permis B96 pour un agent municipal le 26/01/2017	ECF	250,00 €

PAS DE VOTE

2017-02-07 / 4 - BUDGET - AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

L'autorisation de programme n°12 : Travaux ancienne ferme du Bocquiau, a été votée par délibération en date du 30 janvier 2013, puis modifiée par délibérations du 5 février 2014, du 11 février 2015 et du 20 janvier 2016.

L'autorisation de programme n°14 : Travaux de rénovation intérieure de l'église Saint-Maclou a été votée par délibération du 28 septembre 2016.

Afin de prendre en compte l'évolution des dossiers, il convient, d'une part de modifier le montant total et le crédit de paiement 2017 de l'autorisation de programme n°12, et d'autre part de modifier la répartition annuelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°14.

PROGRAMME N° 12 : TRAVAUX ANCIENNE FERME DU BOCQUIAU

Montant de l'autorisation de programme : **5 020 000,00 €**

Montant des crédits de paiement :	2013	100 000,00 €
	2014	800 000,00 €
	2015	1 200 000,00 €
	2016	1 660 000,00 €
	2017	1 260 000,00 €

Pour les travaux réalisés dans le cadre de ce programme, nous avons obtenu les subventions suivantes :

- 1 000 000,00 € de la M.E.L.
- 400 000,00 € du Conseil Départemental
- 30 000,00 € dans le cadre de la réserve parlementaire du député
- 34 000,00 € de la Fondation du Patrimoine, en plus des dons privés versés à la Fondation pour ces travaux.

Conseil Municipal du 7 février 2017

PROGRAMME N°14 : TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE SAINT - MACLOU		
Montant de l'autorisation de programme :		350 000,00 €
Montant des crédits de paiement :	2016	40 000,00 €
	2017	210 000,00 €
	2018	100 000,00 €
<p>La Paroisse versera une participation de 235 000,00 € pour le financement de ces travaux. Cette participation sera inscrite au budget 2017 pour 160 000,00 € et au budget 2018 pour 75 000,00 €.</p>		

Nous prévoyons également, de commencer cette année, quatre opérations d'investissement qui se dérouleront sur plusieurs années.

Afin d'avoir une vue globale de ces travaux, il convient d'ouvrir des autorisations de programmes indiquant le coût total prévisible ainsi que les inscriptions budgétaires annuelles prévues.

PROGRAMME N°15 : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE		
Montant de l'autorisation de programme :		1 280 000,00 €
Montant des crédits de paiement :	2017	160 000,00 €
	2018	160 000,00 €
	2019	160 000,00 €
	2020	160 000,00 €
	2021	160 000,00 €
	2022	160 000,00 €
	2023	160 000,00 €
	2024	160 000,00 €

Conseil Municipal du 7 février 2017

PROGRAMME N°16 : TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT QUARTIER DU PARC		
Montant de l'autorisation de programme :		800 000,00 €
Montant des crédits de paiement :	2017	200 000,00 €
	2018	200 000,00 €
	2019	200 000,00 €
	2020	200 000,00 €

PROGRAMME N°17 : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE LISBONNE		
Montant de l'autorisation de programme :		800 000,00 €
Montant des crédits de paiement :	2017	700 000,00 €
	2018	100 000,00 €

PROGRAMME N°18 : CONSTRUCTION DES ECOLES CRAPET ET SALENGRO		
Montant de l'autorisation de programme :		7 500 000,00 €
Montant des crédits de paiement :	2017	200 000,00 €
	2018	1 500 000,00 €
	2019	3 300 000,00 €
	2020	2 500 000,00 €

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les autorisations de programmes et les crédits de paiement repris ci-dessus.

Monsieur MERIAUX : pour le programme n°18, construction des écoles Crapet et Salengro, je vois difficilement comment nous pourrions être contre car il s'agit de l'amélioration des conditions de vie des Haubourdinnois. De plus, cette école en a grand besoin. Il en est de même pour le programme n°17, travaux de rénovation de la salle Lisbonne. Pour le programme n°16, travaux d'accompagnement du quartier du Parc, même si les prix ne sont pas fixés, l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens résidant dans ce quartier est importante. Pour le programme n°15, travaux de mise en accessibilité, il s'agit d'une obligation par la loi qui devait être effective en 2017 mais qui est repoussée jusqu'en 2024. Pour le programme n°14, travaux de rénovation intérieure de l'église Saint Maclou, il s'agit de maintenir le patrimoine de notre commune en l'état. Par contre, pour le programme n°12, travaux ancienne ferme du Bocquiau, je vois un budget de 5 020 000 € certes avec des subventions à hauteur de 1 400 000 € dont 400 000 € du Conseil Départemental arrivée récemment. La première délibération passée à ce sujet était proche de 3 000 000 € puis nous sommes passés à 4 000 000 € puis à 4 500 000 € et aujourd'hui à 5 020 000 €. L'addition est lourde et nous avons raison de dire que le premier budget annoncé allait être largement dépassé. Néanmoins, ces travaux sont commencés. Il aurait peut être fallu faire des études un peu plus approfondies à l'époque. Nous voterons toutefois pour cette délibération en mettant un gros bémol sur ces travaux de la ferme du Bocquiau.

Monsieur le Maire : les budgets initiaux étaient essentiellement des budgets de travaux sur du hors taxe. Aujourd'hui, sur l'enveloppe, il faut payer les architectes, les raccordements... Je sais que vous auriez souhaité une ferme pédagogique, mais cela nous aurait coûté, en fonctionnement, bien plus cher avec du personnel qualifié comme du personnel animalier présent 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Nous avons fait le choix d'un bâtiment de qualité avec comme objectif la préservation du patrimoine. C'est une vraie réussite.

Je vous remercie Monsieur MERIAUX.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-02-07 / 5 - BUDGET PRIMITIF 2017 - VOTE DES TAUX
--

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

EVOLUTIONS DES BASES

	Bases d'imposition 2016	Bases d'imposition estimées 2017	Variations
Taxe d'habitation	9 267 547 €	9 341 690 €	0,8%
Taxe foncière (bâti)	9 966 440 €	10 046 170 €	0,8%
Taxe foncière (non bâti)	29 205 €	29 440 €	0,8%

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

A) Au titre de la Taxe professionnelle / CFE

Le montant est estimé en baisse de 18,2 %, par rapport à la somme encaissée en 2016.

La commune percevrait 41 254 €.

B) Au titre de la Taxe d'habitation

Les pertes de ressources résultant des exonérations de Taxe d'habitation décidées par la loi sont compensées par l'Etat.

Le montant est estimé identique à la somme encaissée en 2016.

La commune percevrait 191 994 €.

C) Au titre des Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

Les pertes de ressources résultant des exonérations des Taxes foncières décidées par la loi sont compensées par l'Etat.

Conseil Municipal du 7 février 2017

Le montant est estimé identique à la somme encaissée en 2016.

La commune percevrait 17 562 €.

Le total des attributions de compensation s'élèverait donc, pour 2017, à 250 810 €.

TAUX

Les taux proposés pour 2017 sont inchangés par rapport à l'année dernière :

	Taux 2016	Taux 2017	Variations
Taxe d'habitation	35,00%	35,00%	0,0%
Taxe foncière (bâti)	23,00%	23,00%	0,0%
Taxe foncière (non bâti)	74,44%	74,44%	0,0%

PRODUIT FISCAL

Le produit fiscal pour 2017 serait le suivant :

	Bases d'imposition estimées 2017	Taux 2017	Produit fiscal
Taxe d'habitation	9 341 690 €	35,00%	3 269 592 €
Taxe foncière (bâti)	10 046 170 €	23,00%	2 310 619 €
Taxe foncière (non bâti)	29 440 €	74,44%	21 915 €
			5 602 126 €

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les taux 2017 repris ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-02-07 / 6 - BUDGET PRIMITIF 2017
--

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Balances synthétiques

Opérations réelles	Dépenses	Recettes
Total	18 288 000,00	18 288 000,00
Section de fonctionnement	13 974 000,00	15 439 000,00
Section d'investissement	4 314 000,00	2 849 000,00

Opérations d'ordre	Dépenses fonctionn. Recettes investiss.	Recettes fonctionn. Dépenses investiss.
Total	1 526 000,00	61 000,00
Amortissements Virement sec.fctnmt à sec.invest.	560 000,00 966 000,00	
Amortissements subventions		61 000,00

Dettes

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève à 1 192 000,00 €.

Le capital total de la dette est de 8 357 384,88 € au 1er janvier de l'exercice.

Il est inscrit 998 000,00 € d'emprunts au B.P. 2017

Conseil Municipal du 7 février 2017

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Pour mémoire BP 2016	Propositions BP 2017
Charges à caractère général	011	3 618 000	3 632 000
Achats	60	1 926 000	1 940 000
Services extérieurs	61+62-621	1 658 000	1 660 000
Impôts,taxes & versements assimil.	635+637	34 000	32 000
Charges de personnel & charges assim.	012	8 040 000	8 150 000
Personnel extérieur au service	621	8 000	14 000
Personnel titulaire et non titulaire	6411&3	5 031 000	5 063 000
Emplois d'insertion et apprentis	6416&7	441 000	466 000
Charges sociales	633,645/7&8	2 560 000	2 607 000
Autres charges de gestion courante	65	1 692 000	1 864 000
Indemn., frais miss.& formation des élus	653	178 400	183 200
Déficit des budgets annexes administratifs	6521	102 000	101 000
Créances éteintes ou admises en non-valeur	6541&2	13 600	15 800
Contributions organismes de regroupement	6554	324 000	310 000
Subvention de fonctionmt ccas	65736	870 000	1 050 000
Subvention de fonctionmt associations	65748	204 000	204 000
Charges financières	66	270 000	242 000
Charges exceptionnelles	67	33 800	36 000
Provisions risques et charges exceptio.	68	50 000	50 000
Sous total dépenses réelles	Ss total	13 703 800	13 974 000
Dotations aux amortissements	68	552 200	560 000
Virement à la section d'investissement	023	1 046 000	966 000
Sous total dépenses d'ordre	Ss total	1 598 200	1 526 000
Total	Total	15 302 000	15 500 000

Recettes de fonctionnement	Chapitre	Pour mémoire BP 2016	Propositions BP 2017
Remboursements sur rémunérations	013	480 000	540 000
Produits des services, du domaine & ventes	70	602 000	610 000
Impôts et taxes	73	10 600 000	10 786 000
Contributions directes	73111	5 500 648	5 602 126
Reversements de la MEL & FNGIR	732	4 496 067	4 540 520
Droits de place & autres taxes domaine	733	17 000	18 860
Taxe sur l'électricité	7351	230 885	232 894
Taxes emplacements pub., spectacles...	736	21 400	21 600
Taxe additionnelle droits mutations	7381	334 000	370 000
Dotations et participations	74	3 360 000	3 254 000
D.G.F. - Dotation forfaitaire	7411	1 267 989	1 048 578
D.G.F. - Dotation de solidarité urbaine	74123	1 260 540	1 404 772
D.G.F. - Dotation nationale de péréquation	74127	178 508	191 065
Subventions, participations	747	339 300	356 000
Compensations T.P.	74833	44 580	41 254
Compensations T.H. et T.F.	74834&5	266 171	209 556
Dot.recensement & autres attrib.et particip.	7484 & 8	2 912	2 775
Autres produits de gestion courante	75	207 800	249 000
Sous total recettes réelles	Ss total	15 249 800	15 439 000
Subv. investiss. transf. cpt. résultat	777	52 200	61 000
Sous total recettes d'ordre	Ss total	52 200	61 000
Total	Total	15 302 000	15 500 000

Dépenses d'investissement	Chapitre	Pour mémoire BP 2016	Propositions BP 2017
Dépenses d'équipement			
Immobilisations incorporelles	20	87 000	63 800
Immobilisations corporelles	21	412 800	350 200
Opérations	20/21/23	1 810 000	2 950 000
Op.41 Travaux accompa.quartier Heurtebise		150 000	
Op.42 Travaux ancienne ferme Bocquiau		1 660 000	1 260 000
Op.43 Travaux toiture grp.scol.Cordonnier			220 000
Op.44 Travaux rénovation intérieure église			210 000
Op.45 Travaux de mise en accessibilité			160 000
Op.46 Travaux accompa.quartier Parc			200 000
Op.47 Travaux de rénovation salle Lisbonne			700 000
Op.48 Construction écoles Crapet et Salengro			200 000
Dépenses financières			
Remboursement dette (capital)	16	950 000	950 000
Sous total dépenses réelles	Ss total	3 259 800	4 314 000
Subv. d'investiss. transfér.au cpt de résultat	139	52 200	61 000
Sous total dépenses d'ordre	Ss total	52 200	61 000
Total	Total	3 312 000	4 375 000

Conseil Municipal du 7 février 2017

Recettes d'investissement	Chapitre	Pour mémoire BP 2016	Propositions BP 2017
Recettes d'équipement			
Op.42 Travaux ancienne ferme Bocquiau	13		880 000
Op.44 Travaux rénovation intérieure église			160 000
Op.47 Travaux de rénovation salle Lisbonne			210 000
Emprunts	16	1 100 000	998 000
Recettes financières			
F.C.T.V.A. / T.L.E.	10	263 800	203 400
Produits des cessions d'immobilisations	024	350 000	397 600
Sous total recettes réelles	Ss total	1 713 800	2 849 000
Amortissements	28	552 200	560 000
Virement de section de fonctionnement	021	1 046 000	966 000
Sous total recettes d'ordre	Ss total	1 598 200	1 526 000
Total	Total	3 312 000	4 375 000

Monsieur le Maire : je remercie Monsieur BEHARELLE pour cette présentation et ces documents très explicites. Je remercie également les services de la ville car ce budget aussi serré nous permet de dégager des marges de manœuvre nous permettant des investissements tels que les travaux de l'école Crapet Salengro. Il faut savoir que le projet est de démolir l'école actuelle pour en reconstruire une nouvelle et des études sont faites pour qu'elle soit une école passive c'est-à-dire ne consommant quasiment pas d'énergie. Les services en charge de ce dossier en ont visité une à Templeuve où 2 000m² sont chauffés avec une chaudière murale plus petite que dans un logement classique. Nous essaierons également de répondre à l'attente des autres écoles. L'objectif est que les enfants et les enseignants aient des lieux de qualité en termes de bâtiment et de technologie pour apprendre.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 3

Abstention : 0

2017-02-07 / 7 - BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET ANNEXE POUR CERTAINES ACTIVITES DU
CENTRE CULTUREL PAUL-ANDRÉ LEQUIMME

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Pour mémoire BP 2016	Propositions BP 2017
Charges à caractère général	011	126 000	126 000
Achats	60	93 000	92 500
Services extérieurs	61+62	33 000	33 500
Autres charges de gestion courante	65	8 000	8 400
Charges exceptionnelles	67	4 000	3 600
Sous total dépenses réelles	Ss total	138 000	138 000
Sous total dépenses d'ordre	Ss total	0	0
Total	Total	138 000	138 000

Recettes de fonctionnement	Chapitre	Pour mémoire BP 2016	Propositions BP 2017
Produits des services, du domaine & ventes	70	36 000	35 400
Dotations et participations	74		1 600
Autres produits de gestion courante	75	102 000	101 000
Sous total recettes réelles	Ss total	138 000	138 000

Conseil Municipal du 7 février 2017

Sous total recettes d'ordre	Ss total	0	0
Total	Total	138 000	138 000

Monsieur le Maire : je remercie les services pour la qualité des programmations. Dimanche dernier avait lieu le spectacle de Daniel Guichard. Il affichait complet avec beaucoup d'Haubourdinois.

VOTE :**Pour : 29****Contre : 0****Abstention : 3**

Conseil Municipal du 7 février 2017

**2017-02-07 / 8 - BUDGET 2017 - SUBVENTION A
UNE ASSOCIATION**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir, dans le cadre du Budget 2017, autoriser le versement de la subvention suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT
C.G.Haubourdin Football	6 000,00

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017-02-07 / 9 - RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS
CONCLUS EN 2016**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L2121-29
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Vu l'arrêté en date du 21 juillet 2011 pris en application de l'ancien article 133 du Code des marchés publics

Considérant qu'au premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie, sur le support de son choix une liste des marchés publics passés l'année précédente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la liste annuelle des marchés publics passés en 2016 reproduite en annexe.

Monsieur MERIAUX : concernant le groupement de commandes, vous parlez de 6 lots séparés mais je n'en vois que 5.

Monsieur le Maire : il s'agit de la protection juridique qui n'a pas été retenue. La délibération sera rectifiée.

PAS DE VOTE

**2017-02-07 / 10 – PRIME MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'AMÉLIORATION DURABLE DE L'HABITAT
(PIGADH)**

Monsieur BEHARELLE prend la parole.

Par délibération en date du 1^{er} octobre 1996, la Ville a décidé d'accompagner, sous certaines conditions, les Haubourdinois à améliorer l'habitat privé en instituant une prime municipale.

Par délibération en date du 7 décembre 2011, cette prime municipale à l'amélioration de l'habitat a été intégrée dans le cadre du programme d'intérêt général de l'amélioration durable de l'habitat (PIGADH) auquel la Ville d'Haubourdin a adhéré.

La prime municipale est complémentaire des aides accordées par d'autres organismes et notamment l'ANAH dont nous suivons jusqu'à présent les conditions d'octroi.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les propriétaires occupants « modestes » sont éligibles aux primes de l'ANAH.

La Ville ne souhaite pas modifier les critères d'octroi de la prime et donc nous détacher des critères d'attribution de l'ANAH sur ce point.

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire propose :

- de confirmer l'octroi de la prime municipale, uniquement, aux propriétaires occupants « très modestes » et donc de se détacher des critères d'attribution de l'ANAH sur ce point.

- de fixer le montant maximum pouvant être attribué à 1 200,00 €.

Ces modifications seront applicables pour les dossiers déposés après la date du présent conseil municipal.

Monsieur MERIAUX : quels sont les critères pour prendre en compte les qualificatifs modeste ou très modeste ?

Monsieur le Maire : cela se fait en fonction des ressources et du nombre de personnes à charge par ménage. Pour une personne seule, elle est considérée comme modeste avec 18 409 € de revenus par an et très modeste avec 14 360 €. Si nous prenons une famille avec 4 personnes dont 2 enfants, le revenu est de 37 800 € pour la catégorie modeste et 29 500 € pour la catégorie très modeste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-02-07 / 11 – PRIME MUNICIPALE A L'ISOLATION DES TOITURES

Madame ROUSSEAU prend la parole.

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2009, la Ville a décidé d'accompagner les Haubourdinois dans leur démarche d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement en instituant une prime à l'isolation des toitures.

Plusieurs délibérations, du 28 septembre 2011, du 7 décembre 2011, du 10 avril 2013 et du 17 décembre 2014, ont complété et amélioré les dispositions concernant cette prime, notamment en accentuant le niveau du montant de prise en charge des isolants utilisés et de l'audit préalable, tout en maintenant la complémentarité avec les aides proposées par d'autres organismes.

Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les montants maximums pouvant être attribués :

Les isolants considérés comme éco isolants issus d'une base naturelle bénéficieront toujours d'une subvention de 45 % du montant TTC des travaux. La subvention totale (audit inclus) étant plafonnée à 2 250 €.

Les autres types d'isolants bénéficieront toujours d'une subvention de 35 % du montant TTC des travaux. La subvention totale (travaux et audit inclus) étant plafonnée à 1800 €.

Ces modifications seront applicables pour les dossiers déposés après la date du présent conseil municipal.

Monsieur le Maire : nous avons de plus en plus de demandes auxquelles y faut pouvoir répondre. Cette prime est cumulable avec d'autres aides.

ADOpte A L'UNANIMITE

2017-02-07 / 12 - MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ PROPOSÉ PAR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Madame ROUSSEAU prend la parole.

Face au défi majeur du changement climatique, à une augmentation du coût de l'énergie et à une réglementation toujours plus exigeante, la Métropole Européenne de Lille s'est engagée dans le cadre de son Plan Climat-Energies à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre et de 10 % ses consommations énergétiques. Le secteur du bâtiment est particulièrement concerné par ces engagements puisqu'il est responsable de 48 % des consommations d'énergie de notre territoire. A ce titre, les communes ont un rôle central à jouer puisqu'elles possèdent en effet un patrimoine important et consacrent en moyenne plus de 4 % de leur budget de fonctionnement aux dépenses énergétiques.

Au travers de l'adoption de la délibération n° 16 C 0805 en date du 14 octobre 2016, le Conseil Métropolitain a validé la mise en œuvre d'un plan d'action concerté visant à accompagner les communes vers la rénovation exemplaire et durable de leur patrimoine le plus énergivore, en faveur d'une meilleure maîtrise de la dépense publique, d'économies d'énergie significatives et de la création de nouveaux marchés générateurs d'emplois. Ce plan d'action s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux établis par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir une réduction des consommations énergétiques de 40 % et une augmentation de 32 % de la consommation d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Il se structure autour de trois actions principales, dont la création d'une ingénierie mutualisée, à savoir le conseil en énergie partagé.

En partenariat avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, la MEL propose ainsi aux communes de moins de 15 000 habitants de bénéficier du conseil en énergie partagé. Il s'agit d'un dispositif national, permettant à plusieurs communes de partager les compétences d'un technicien spécialisé, appelé Conseiller en Energie Partagé (CEP). Ce conseiller a pour principales missions d'accompagner et d'aider la commune dans :

- la réalisation d'un diagnostic précis du patrimoine communal, en s'appuyant d'une part, sur un inventaire détaillé de ce patrimoine et de ses caractéristiques, et d'autre part sur un bilan comptable des factures énergétiques de la commune,
- la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux visant à réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des utilisateurs,
- l'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'attention des élus, des usagers et des services des collectivités.

Le conseiller contribue également à la mise en réseau des élus engagés dans cette démarche, et participe activement au réseau d'échanges pratiques animé par la MEL. Par ailleurs, le conseiller est membre d'un réseau d'échanges national animé par l'ADEME, et bénéficie à ce titre d'une formation spécifique, d'un cadre méthodologique partagé, et de l'accès à des logiciels pour la réalisation du bilan énergétique et du suivi des consommations.

Conseil Municipal du 7 février 2017

Chaque conseiller accompagne au maximum une dizaine de communes, qui représente au total entre 35 000 et 50 000 habitants. Totalement indépendant et neutre, il devient l'expert énergie des communes bénéficiaires. La réussite du CEP repose, outre ses compétences techniques, sur la qualité du partenariat développé avec les communes bénéficiaires.

Le 2 décembre 2016, le Conseil métropolitain a fixé les modalités techniques, juridiques et financières de mise à disposition du service de conseil en énergie partagé.

Ce service est ainsi mis à disposition des communes engagées, via l'adoption d'une convention de mise à disposition de service conclue avec la MEL d'une durée de 3 ans et 9 mois, selon l'article L.5211-4-1 du CGCT.

La participation financière de chaque commune est calculée en fonction du nombre d'habitant qu'elle représente, en se basant sur le dernier recensement effectué par l'INSEE disponible à la date de la signature de la Convention de mise à disposition de service. Désirant accompagner au mieux la mise en place de ce service principalement financé par les communes, l'ADEME, la Région Hauts-de-France et la MEL apporteront également un appui technique et financier lors de sa création. Après mobilisation des subventions, cette participation s'élève à :

	Réalisation de l'état des lieux	Mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions		
	9 mois	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année
Coût pour les communes bénéficiaires	0,60€/hab.	0,80€/hab./an	0,80€/hab./an	0,80€/hab./an

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- adhérer au service de conseil en énergie partagé, pour une durée de 3 ans et 9 mois,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, dans la limite des crédits votés au budget,
- à signer avec la Métropole européenne de Lille la convention de mise à disposition du service de conseil en énergie partagé.

VOTE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

**2017-02-07 / 13 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
POUR L'ANNEE 2015**

Madame ROUSSEAU prend la parole.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015 a été adopté par délibération n° 16 C 0777 lors du Conseil Métropolitain du 14 octobre 2016.

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille nous a adressé le rapport précité qui doit être soumis, sans vote, au Conseil Municipal.

Le document est à la disposition des membres du Conseil Municipal à la Direction Générale des Services.

Madame ROUSSEAU : La MEL intervient tout au long du cycle de l'eau. Elle gère la ressource en eau sur son territoire, produit et distribue une eau potable en qualité et quantité suffisantes pour alimenter l'ensemble du territoire. La MEL achète l'eau manquante auprès du SMAEL et de NOREADE. Elle assure une partie de la production à travers une nouvelle entité SOURCEO depuis le 1^{er} janvier 2016.

La qualité de l'eau : elle est le produit le plus contrôlé en France. Ce contrôle se fait à divers niveaux : au niveau du forage, de la production et du traitement de l'eau, du circuit de distribution. Elle doit satisfaire au décret du ministère de la santé sur 64 paramètres. En 2015, le taux de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire ont été très satisfaisants : 99,9 % de bons résultats en ce qui concerne la microbiologie et 100 % en ce qui concerne les paramètres physico-chimique.

Le patrimoine assainissement : la MEL assure directement la gestion de son service d'assainissement qui est donc une compétence gérée en régie. Depuis plusieurs années les services d'assainissement se sont engagés dans des démarches d'excellence vis-à-vis des usagers et de l'environnement. Un institut de sondage a estimé le taux de satisfaction auprès des usagers à 90 € de satisfaction.

Quelques chiffres :

- 12 agglomérations d'assainissement
- 9 grandes stations de traitement des eaux
- 3 stations de traitement des eaux usées transfrontalières

Haubourdin fait partie de l'agglomération de Faches-Thumesnil. Cette agglomération est rattachée à la station de traitement des eaux usées de Houplin-Ancoisne et les rejets de cette station d'épuration se font dans la Deûle. Elle est actuellement classée en qualité 3 et à terme, celle-ci a pour objectif de retrouver une qualité 2.

Les indicateurs financiers : une ressource gratuite, un service payant. L'utilisateur dispose d'une eau potable équilibrée, strictement contrôlée et cette eau doit être évacuée et dépolluée avant son rejet dans le milieu naturel.

Conseil Municipal du 7 février 2017

Tout cela pour un coût de 3,88 € TTC en 2014 et de 3,92 € TTC par m³ en 2015. La redevance assainissement et la partie eau potable font partie de la même facture mais sont deux composantes bien distinctes. La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 16% du montant de la facture d'eau.

Des services d'eau et d'assainissement solidaires : Le 15 avril 2013, la loi Brottes autorise l'expérimentation des tarifs sociaux de l'eau. Des chèques eau seront mis en place par la MEL avec l'aide des CCAS. Ils seront attribués aux personnes en difficulté. L'enveloppe est de 200 000 € annuels. Les conditions d'attribution ont été définies collectivement avec les acteurs sociaux du territoire. Cette expérimentation prendra effet le 1^{er} janvier 2016 sur la totalité des communes de la MEL.

PAS DE VOTE

2017-02-07 / 14 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS – ANNEE 2015

Madame ROUSSEAU prend la parole.

Par délibération n° 16 C 0676 du 14 octobre 2016, le Conseil Métropolitain a adopté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2015.

En application des articles L2224-17-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille nous a adressé le rapport précité qui doit être soumis, sans vote, au Conseil Municipal.

Le document est à la disposition des membres du Conseil Municipal à la Direction Générale des Services.

Madame ROUSSEAU : toujours le même slogan pour les 8 territoires de la MEL : jeter moins, trier plus, traiter mieux.

Pour les Weppes : il y a une déchèterie des Weppes à Marquillies, un centre de valorisation organique à Sequedin (biométhane), un centre de transfert à Sequedin, un centre de valorisation énergétique à Halluin. La MEL est propriétaire des équipements de collecte, des équipements de traitement des déchets, ainsi que du bus info-tri et à ce titre, c'est elle qui supporte les coûts d'investissements correspondants.

Les indicateurs de performance 2015 pour la MEL sont équivalents ou supérieurs aux performances nationales.

Le poids moyen d'emballages recyclés par habitant est de 49,1 kg.

Le taux de recyclage est de 49% et le taux de valorisation est de 89,5%.

Dans ces calculs ne sont pas intégrées les collectes des administrations et des services municipaux.

En ce qui concerne les déchets recyclables collectés cette année 2015, ils sont en légère diminution (baisse de 1,6%) par rapport à 2014.

En ce qui concerne les biodéchets : 29 634 tonnes ont été collectées en porte à porte soit 5 536 tonnes de moins qu'en 2014 (baisse de 15,7%).

En ce qui concerne les déchets non recyclables : 238 kg par an et par habitant, soit une baisse de 1 kg par an et par habitant par rapport à 2014. Une marge de progrès reste à faire en triant mieux par exemple les restes de repas.

Les déchets encombrants : une grande évolution de la collecte en porte à porte : soit à date fixe pour 30 communes, soit sur rendez-vous pour 55 autres communes à partir de 1^{er} janvier 2016. Cette prise en charge doit répondre à 4 critères : améliorer le taux de valorisation matière et organique de ce gisement de déchets, réduire l'impact négatif sur la propreté de l'espace public, maîtriser les coûts de collecte et de traitement et améliorer la qualité du service. La déchèterie est l'outil à privilégier pour atteindre ces objectifs.

En 2015, l'expérimentation du service de déchèteries mobiles a été poursuivie. 6 sites ont été choisis sur les communes de Roubaix, Tourcoing, Chérengh, Wattrelos, Santes, Haubourdin. Environ 15 000 habitants ont été accueillis pour un total de 926 tonnes collectées.

La MEL a engagé des actions de réduction des déchets depuis déjà 12 ans avec des campagnes de sensibilisation du public comme par exemple : « le jeu témoin » axé sur le moins de déchets d'emballage au sein d'un foyer. Cette animation est présentée sur simple demande dans les centres sociaux par exemple. L'animation « lombrocompostage » est expérimentée depuis septembre 2015 et montre au public comment les biodéchets peuvent être dégradés à l'aide de vers de compost. Des animations pédagogiques sont effectuées pour les enfants de 5 à 12 ans. Le bus info-tri peut également intervenir pour tout public et dans toutes les communes.

Bilan financier : dépenses : 158 993 312 € - recettes : 172 287 473 € soit une différence de 13 694 164 €.

Monsieur le Maire : la déchèterie mobile sur Haubourdin sera poursuivie sur 2017. Nous faisons partie des communes où cette déchèterie fonctionne très bien. Je remercie les Haubourdinois qui l'utilisent à bon escient. Les retraits des encombrants sur rendez-vous fonctionnement également très bien au regard du listing que nous recevons chaque semaine.

PAS DE VOTE

**2017-02-07 / 15 - RAPPORT D'ACTIVITES 2015
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Madame ROUSSEAU prend la parole.

Conformément aux termes de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille nous a adressé les rapports d'activités 2015 qui doivent être soumis, sans vote, au Conseil Municipal.

Ce document est consultable à la Direction Générale des Services et sur le site internet www.lillemetropole.fr

Madame ROUSSEAU : la MEL est née le 1^{er} janvier 2015. C'est une métropole européenne avec ses 84 km de frontière avec la Belgique. La MEL c'est 85 communes, 1,1 millions d'habitants, 8 territoires et 179 élus qui construisent la métropole. Damien CASTELAIN en est le Président. Son budget est de 1 609 millions d'euros. Elle travaille sur le développement économique : Euralille : 14 000 emplois – Eurasanté : 160 entreprises – Euratechnologie : 150 entreprises – Blanche Maille – La Haute Borne – La Plaine Images. C'est aussi 110 000 étudiants, 70 laboratoires de recherche à l'université de Lille, 64 459 entreprises sur le territoire soit ¼ des entreprises de la région.

Elle s'occupe aussi du transport et de la mobilité : Transpole a accueilli 171 millions de voyageurs en 2014 et 175 millions en 2015 – 2 200 V'Lille – 45 km de lignes de métro – 90 lignes de bus – 2 lignes de tramway et 161 000 déplacements transfrontalier quotidien.

L'innovation : une appli mobile Melcome pour se faciliter la métropole : 131 000 foyers sont connectés.

Le développement durable est aussi une préoccupation : 11 déchèteries et 21 déchèteries mobiles. Cela représente 1 900 tonnes de déchets traités par jour.

Espaces naturels, eau, énergie, voirie : 1 300 hectares d'espaces naturels protégés, 55 km de voies d'eau. Mosaïc est labellisé jardin remarquable.

Culture : le LAM est un musée d'exception. La nuit des bibliothèques qui réunit 130 bibliothèques et les belles sorties où 57 communes participent.

Sport : le stadium de Villeneuve d'Ascq reçoit 200 000 visiteurs par an. 50 000 places sont disponibles au stade Pierre Mauroy. 1 million de spectateurs a assisté aux spectacles cette année. La MEL soutient plus de 80 manifestations sportives, 21 clubs de haut niveau et plus de 60 manifestations culturelles.

La MEL s'investit dans la promotion du tourisme depuis le 1^{er} juillet 2015, plus de un million de touristes par an. Cela crée 15 300 emplois dans ce domaine. Elle regroupe 30 musées dont 6 sont labellisés Musées de France.

Monsieur le Maire : la ville a deux représentants à la MEL : Madame Rousseau et moi-même. Nous participons très activement aux travaux de la MEL, nous y sommes très présents. Les conseils de communauté ont lieu 4 ou 5 fois par an. Le prochain a lieu ce vendredi 10 février après-midi. Il est accessible au public comme le Conseil Municipal d'une commune. Je vous invite, si vous le souhaitez, à venir assister à ces débats.

La MEL est une collectivité où il y a une forte participation des élus. C'est la plus grosse communauté en termes de communes. Madame ROUSSEAU vous en a annoncé 85 mais depuis le 1^{er} janvier 2016, nous sommes 90 communes, la communauté de communes des Weppes nous a rejoint avec 5 communes.

PAS DE VOTE

**2017-07-01 / 16 - RÉFECTION DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE ST MACLOU
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame NIREL prend la parole.

L'église St Maclou est l'un des bâtiments important qui caractérise la ville d'Haubourdin. Il y a peu, elle a bénéficié d'une restauration extérieure, murs et toitures. Mais l'entretien général du bâtiment n'est pas terminé. Une restauration intérieure reste nécessaire.

Il a été entrepris d'intervenir sur les trois parties de l'intérieur de l'église : les chapelles St Maclou et Notre Dame de Lourdes et sur le chœur de l'église.

Les travaux devront permettre d'effectuer un nettoyage des pierres, des rosaces et des arcades. Il s'agit aussi de réparer celles ayant subi les aléas du temps. Une remise à neuf des peintures et des enduits sera également effectuée.

Les travaux vont se dérouler en trois phases :

phase 1 : la chapelle St Maclou

phase 2 : le chœur

phase 3 : la chapelle Notre Dame de Lourdes

Le coût des travaux s'élève à 350 000 euros. La ville finance cette restauration avec le soutien de la paroisse qui a effectué un don, en référence à la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2016.

Afin de compléter le plan de financement, Monsieur le Maire souhaite solliciter l'enveloppe de la réserve parlementaire de Monsieur le député de la circonscription, Sébastien Huyghe, et d'autres subventions éventuelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- solliciter des subventions possibles
- à signer les documents se référant à ces demandes de subventions

Monsieur MERIAUX : il y aura bientôt les élections législatives et peut-être que notre député actuel Monsieur Sébastien HUYGHE sera remplacé. Nous nous adresserons donc au suivant pour une subvention éventuelle.

Monsieur le Maire : vous connaissez notre méthode de travail. Nous nous adresserons au député quel qu'il soit.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017-02-07 / 17 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Monsieur BUQUET prend la parole.

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, publié le 26 janvier 2013, précisant le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 émettant un avis favorable pour solliciter une dérogation pour le report à la rentrée 2014/2015 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Vu l'avis favorable du comité technique du 3 décembre 2013 quant à l'avant Projet Educatif Territorial et les emplois du temps,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2013 approuvant la proposition du comité technique concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville, applicable à la rentrée scolaire 2014/2015, ainsi que l'avant-projet éducatif territorial annexé, et autorisant Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à l'Inspecteur de l'Education Nationale puis au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, seul habilité à fixer les nouveaux horaires et à statuer sur cette proposition,

Vu la consultation lancée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale demandant les nouveaux projets d'organisation proposés pour la rentrée 2017-2018, dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif Territorial, à retourner pour avis et décision avant le 24 février 2017,

La réforme des rythmes scolaires a donné lieu à la rédaction et à la signature du Projet Educatif Territorial 2014-2017. Dans ce dernier, il a notamment été proposé une nouvelle organisation de la semaine d'enseignement.

Au terme des trois ans depuis la réforme, et en vue du renouvellement du Projet Educatif Territorial, une nouvelle consultation est lancée par le DASEN pour la rentrée 2017-2018, concernant l'organisation de la semaine d'enseignement.

Une nouvelle organisation peut être proposée à l'initiative des collectivités après une consultation d'ensemble. C'est ce que la commune a fait en s'appuyant sur le diagnostic réalisé courant 2016 auprès des familles, enfants et équipes éducatives et en travaillant le sujet au cours des comités techniques (novembre 2016, janvier 2017 et février 2017), et lors de rencontres avec les Directeurs d'école. En cas de modification, les nouveaux projets d'organisation devront être transmis avant le 24 février 2017.

Parallèlement, des conseils d'école exceptionnels devront être réunis par les directeurs et pourront également faire remonter des projets d'organisation.

Afin d'avoir une cohérence sur la commune, il a été décidé que les projets d'organisation de la semaine proposés par la Ville s'appuyant sur le comité technique seront proposés aux conseils d'école.

Le comité technique s'est réuni le 2 février 2017 afin de faire une proposition soit de modification de l'organisation soit de maintien de l'organisation actuelle.

Il s'est appuyé sur :

- le diagnostic de 2016 qui fait apparaître une demande des familles de fratries scolarisées en maternelle et élémentaire qui souhaitent la réduction du battement, actuellement de 15 minutes, entre maternelle et élémentaire à 11h30/11h45 et à 15h45/16h, considéré comme trop long. Pour ce qui est des horaires de pause méridienne, NAP et garderie, il n'y a pas de demande collective significative de changement

- les obligations du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, publié le 26 janvier 2013, qui prévoit un retour à la semaine de 4,5 jours, soit 24 heures d'enseignement réparties les lundis, mardis, mercredis matins, jeudis et vendredis, la journée comptant 5h30 maximum et la demi-journée 3h30 maximum et la durée de la pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30

- l'ensemble des discussions qui ont conduit à l'élaboration des rythmes scolaires actuels qui plaçaient l'enfant, ses besoins, son bien être au cœur des préoccupations.

Au vu des avis du comité technique du 2 février 2017 et de la commission écoles du 2 février 2017,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville, applicable à la rentrée scolaire 2017/2018,
- de l'autoriser à soumettre cette nouvelle organisation à l'Inspecteur de l'Education Nationale puis au DASEN, seul habilité à fixer les nouveaux horaires et de statuer sur cette proposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017-02-07 / 18 - EXPÉRIMENTATION DE LA SIMPLIFICATION DES
PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES CHAMPS DE LA JEUNESSE ET DE
L'ENFANCE – CAF**

Madame CORNEILLIE prend la parole.

Conformément à la convention d'objectifs et de gestion que la CNAF a signé avec l'État pour la période 2013-2017, des mesures de simplification de prestations de service ordinaires et contractuelles sur les champs de l'enfance et de la jeunesse sont expérimentées depuis 2016.

La Ville d'Haubourdin a été retenue pour participer à cette expérimentation dite « à blanc » pour simuler de nouvelles modalités de financement des actions d'accueil. Cette expérimentation fait l'objet d'un protocole entre la CAF et la ville d'Haubourdin qui encadre la démarche et précise les modalités et obligations des parties.

Le protocole a été signé en 2016, sa forme juridique ne nécessitait pas une délibération du Conseil Municipal.

Un premier bilan de cette année d'expérimentation montre que la modification des modalités de calcul des droits n'est pas défavorable ni à la Ville ni à ses partenaires, CCAS et centre social.

La CAF souhaite poursuivre l'expérimentation par une phase « en réel » avec maintenant un impact sur le versement des droits.

La CAF du Nord garantit que les engagements pluri-annuels du CEJ seront honorés durant l'expérimentation.

Suite à la signature du protocole de l'expérimentation dite "à blanc" pour l'année 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'étendre l'expérimentation "en réel" à compter du 1er janvier 2017
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants nécessaires à sa mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017-02-07 / 19 – RAPPORT SUR LA GESTION DU STATIONNEMENT URBAIN
DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Monsieur le Maire prend la parole.

La chambre régionale des comptes a établi un rapport consacré au stationnement urbain, comportant les observations définitives, sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille concernant les exercices 2009 et suivants, en application des dispositions de l'article L243-7-II du code des juridictions financières.

Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la Métropole Européenne de Lille qui l'a présenté à l'organe délibérant.

Dès lors, la chambre régionale des comptes a adressé ce rapport à toutes les communes membres de cet établissement public afin qu'il soit présenté au Conseil Municipal et qu'il donne lieu à débat.

Le document est consultable à la Direction Générale des Services.

PAS DE VOTE

**2017-02-07 / 20 - ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À LA VENTE
DES PARCELLES AM 114 ET AM 116**

Monsieur le Maire prend la parole.

Par délibération du 4 novembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé la vente des parcelles AM 114 et AM 116, situées entre la rue de Santes et l'avenue du Comte d'Hespel, à la société SCARNA.

Par délibération du 23 mars 2005, le Conseil Municipal autorisait la vente à la société EUROBATI, qui se portait acquéreur à la place de la société SCARNA.

Les terrains, d'une superficie totale de 3 300 m², sont classés en zone UG au Plan Local d'Urbanisme.

Depuis, aucune démarche n'a été engagée pour parvenir à la conclusion de cette vente.

Les conditions de la vente n'étant plus à jour, et afin de préserver le foncier sur la commune, il convient d'annuler les délibérations autorisant la vente de ces terrains.

La commission urbanisme a été consultée le 17 janvier 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler les délibérations du 4 novembre 2004 et du 23 mars 2005.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2017-02-07 / 21 - CESSION DES PARCELLES AB 727, A 1916 ET A 1929
PROMESSE DE VENTE - PROLONGATION**

Monsieur le Maire prend la parole.

Par délibération n°2014-12-17/6 en date du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un compromis de vente au profit de la société AKERYYS Promotion, pour la cession des anciens hospices place Jean de Luxembourg à Haubourdin, cadastré AB 727, A 1916 et A 1929.

Une promesse unilatérale de vente a été signée le 11 mars 2015 entre la Ville et la société AKERYYS Promotion, établissant les engagements de chaque parties et les conditions suspensives. La durée de la promesse était fixée à 24 mois, portant le délai de régularisation de la vente au 11 mars 2017.

La régularisation de la vente était soumise aux conditions suspensives de modification du PLU et d'obtention du permis de construire. Ces deux points sont acquis, mais compte-tenu des délais de préparation et d'obtention qui ont été nécessaires, les délais de régularisation de la vente ne pourront être respectés, la commercialisation ayant démarré plus tardivement.

Compte tenu de ces éléments, il convient de proroger le délai de régularisation de la vente au mois de juin 2017.

Les autres conditions de la vente demeurent inchangées.

Pour rectifier les termes de la première délibération, dans laquelle, par erreur et confusion, le Conseil Municipal autorisait la signature d'un compromis au lieu d'une promesse, il s'agit de signer une promesse de vente.

La société AKERYYS Promotion a changé de nom en janvier 2017, pour devenir EDELIS.

La commission urbanisme a été consultée le 17 janvier 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'autoriser la prorogation du délai de régularisation de la vente au mois de juin 2017 au profit de la société EDELIS.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-02-07 / 22 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur le Maire prend la parole.

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n° 17C0014 du 5 janvier 2017 portant création, entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 184 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner 2 membres représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de désigner comme représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges les 2 représentants élus au conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur le Maire propose Madame Anita ROUSSEAU et lui-même en tant que représentants au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges au conseil de la Métropole Européenne de Lille.

Le vote s'effectue à main levée.

Sont élus par 29 voix pour et 3 abstentions Monsieur Bernard DELABY et Madame Anita ROUSSEAU.

**2017-02-07 / 23 - ENTENTE CONVENTIONNELLE ENTRE LES VILLES DE LOOS
ET D'HAUBOURDIN – PRODUCTION DES REPAS POUR LES SERVICES DE
RESTAURATION COLLECTIVE**

Monsieur le Maire prend la parole.

Par délibération du 28 septembre 2016, le Conseil Municipal d'Haubourdin a approuvé la création d'une entente conventionnelle entre les villes de Loos et d'Haubourdin – production des repas pour les services de restauration collective.

Il y a lieu de définir les modalités d'organisation de la gouvernance.

Les textes prévoient la création d'une conférence constituée pour débattre des questions d'intérêt commun. Elle est composée de 3 membres de chaque collectivité, désignés par délibération de chacun des conseils municipaux pour la durée de leur mandat électif.

La ville de Loos procédera de la même façon à la désignation de ses représentants

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner 3 représentants du Conseil à cette conférence.

Monsieur le Maire propose Monsieur Pierre BEHARELLE, Monsieur Marc BUQUET et lui-même en tant que représentants à la conférence.

Le vote s'effectue à main levée.

Sont élus par 29 voix pour et 3 abstentions Monsieur Pierre BEHARELLE, Monsieur Marc BUQUET et Monsieur Bernard DELABY.

Conseil Municipal du 7 février 2017

Monsieur le Maire : je vous remercie tous pour le travail que vous fournissez et qui permet que ces Conseils Municipaux se déroulent dans de bonnes conditions.

Je remercie également les membres de l'opposition pour leur travail constructif dans les commissions.

Je vous informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 3 mai 2017 à 19h.

Je vous rappelle de ne pas oublier de signer la feuille de présence.

Je conclus cette séance du Conseil Municipal en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne soirée.